Pare-botte galbé - Bois

Le pare-botte est destiné à éloigner le cheval du mur, afin que la jambe du cavalier ne soit pas coincée entre le cheval et le mur. Généralement il mesure entre 1,35 m et 1,50 m de haut (par rapport au sol fini) et 45 cm à 60 cm de largeur au niveau de la piste, ce qui correspond à un angle d'environ 15° par rapport à la verticale.

Ce pare-botte galbé en bois d'Abrivert est conforme à la législation qui demande aux centres équestres d'équiper leurs installations de protections murales. L'avantage de sa structure vous permettra d'herser facilement la piste, et empêchera ainsi les chevaux de monter sur la base de celui-ci.

- Hauteur : de 1,35 m à 1,50 m
- Largeur : de 45 cm à 60 cm

- Esthétisme
- Durabilité
- Solidité

Evitez de poser votre pare-botte à même le sol, cela préservera sa partie inférieure de l'humidité du sol et facilitera le passage d'un outil pour l'entretien de la piste. Disponible en bois ou aggloméré, ce pare-botte galbé est modulable pour accueillir une porte.

Pour la sécurité du cheval et du cavalier, équipez votre manège de ce pare-botte galbé en bois d'Abrivert, esthétique et durable.

Référence		Prix TTC
700 10000 00000		**€**